



Fin de colocation et parts de caution

Par **nepmoz**, le **15/11/2009** à **12:15**

Bonjour,

Je vais donner congé d'une colocation qui a mal tourné et ma colocataire ne va pas tarder elle non plus à quitter l'appartement. Je voudrais juste savoir si, lorsque ma colocataire s'en ira vu que le bail sera rompu, l'agence me rendra ma part ma caution (même en déduisant si besoin les frais après un état des lieux de sortie) ou s'il faudra que je la réclame à mon ancienne colocataire...

Merci par avance de votre écoute !